

Conditions générales (CG)

Pour l'exploitation de la salle d'escalade et de bloc ainsi que présentoir de o'bloc AG

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat entre les utilisatrices et utilisateurs de la salle d'escalade et de bloc O'BLOC à Ostermundigen et o'bloc AG en tant qu'exploitantes.

o'bloc AG est en droit de modifier à tout moment les présentes CG ainsi que le règlement de la salle. Les modifications entrent en vigueur dès leur affichage dans la salle et leur publication sur le site web. Les utilisateurs ne peuvent en déduire aucun droit.

2. Conclusion du contrat

Un contrat est conclu lors de l'achat d'un billet d'entrée, de la réservation d'un cours d'escalade ou de l'achat d'un produit au présentoir. La liste de prix actuelle est disponible sur le site web. Un dépôt de CHF 10.00 ou CHF 15.00 est perçu pour la carte d'entrée. En cas de perte, le droit au remboursement du dépôt est annulé.

Pour les mutations, modifications ou traitements particuliers des contrats, des frais administratifs forfaitaires d'au moins CHF 75.00 seront facturés.

3. Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture sont affichées dans la salle et sur le site web.

4. Entrées individuelles

4.1 Les entrées individuelles sont personnelles et non transmissibles. Toute utilisation abusive entraîne leur retrait immédiat et peut conduire à une interdiction d'accès à la salle.

4.2 Les utilisateurs disposant d'une entrée de 70 minutes bénéficient d'un tarif réduit. Après 70 minutes, le droit à la réduction expire.

5. Abonnements

5.1 Les abonnements (annuels, semestriels, cartes multiples, etc.) sont personnels et non transmissibles. La durée de validité commence à la date d'achat. Les abonnements ne peuvent être ni remboursés, ni modifiés, ni transférés. Toute utilisation abusive entraîne leur retrait immédiat et peut conduire à une interdiction d'accès ainsi qu'à des poursuites civiles et pénales.

5.2 Dans des cas exceptionnels (p. ex. grossesse, maladie, accident, séjour à l'étranger), la direction peut accorder une interruption d'un abonnement annuel de 30 à 90 jours sur présentation d'un justificatif écrit préalable. Des frais de traitement de CHF 75.00 seront facturés.

5.3 Pour les abonnements à tarif réduit, le justificatif correspondant doit être présenté sur demande du personnel au personnel.

6. Bons

Les bons achetés ne sont pas remboursables. Leur validité commence à la date d'achat et expire au plus tard cinq ans après la date d'émission.

7. Fermeture de secteurs

Pour la construction de voies ou lors d'événements particuliers, certains secteurs peuvent être temporairement fermés ou restreints. Cela ne donne droit à aucune indemnisation.

8. Exigences, comportement et responsabilité

L'utilisation de la salle O'BLOC exige une bonne condition physique et mentale.

L'escalade et le bloc sont des sports à risque. Une grande responsabilité individuelle et de la prudence sont attendues. L'utilisation des installations se fait aux risques et périls des utilisateurs. o'bloc AG décline expressément toute responsabilité. Les directives d'utilisation et de sécurité ainsi que les instructions du personnel doivent être respectées.

Les objets de valeur doivent être rangés en sécurité. o'bloc AG décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

9. Objets oubliés

Les objets laissés dans l'enceinte de la salle sont considérés comme sans propriétaire après trois mois et peuvent être vendus lors du marché aux puces semestriel.

10. Cours externes

Les moniteurs et monitrices externes assument l'entière responsabilité de leurs participants et participantes et doivent signer le formulaire correspondant avant le cours.

11. Dommages

o'bloc AG se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts en cas de dégradations ou de salissures intentionnelles.

12. Protection des données

Les données nécessaires à la gestion des utilisateurs sont traitées par o'bloc AG. La déclaration de protection des données en vigueur est publiée dans la salle et sur le site web.

14. Prepay

Les paiements sans espèces via le système prepay sont possibles avec la carte d'entrée. Le crédit ne porte pas intérêt et est limité à CHF 1'500.00. Aucun remboursement en espèces n'est possible.

Les utilisateurs doivent protéger leur carte contre toute utilisation abusive. En cas de perte, vol ou dommage, o'bloc AG décline toute responsabilité.

15. Cours

Des CG complémentaires s'appliquent aux cours.

16. Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable. Le for exclusif est à Berne.

Conditions générales pour l'organisation de cours et d'événements par o'bloc AG

1. Généralités / Champ d'application

Les conditions générales actuelles relatives à l'organisation de cours et d'événements (CG Cours) constituent des directives supplémentaires aux conditions générales et au règlement intérieur de la société o'bloc AG et ne les remplacent pas.

Les CG Cours, ainsi que les CG de o'bloc AG, font partie intégrante du contrat entre les utilisateurs ou utilisatrices des cours et événements proposés par O'BLOC et o'bloc AG, Ostermundigen, en tant que prestataire de ces offres.

La société o'bloc AG est en droit de modifier à tout moment les présentes CGV Cours ainsi que les programmes, y compris les frais de cours. Les utilisateurs et utilisatrices ne peuvent tirer aucun droit des modifications apportées.

2. Inscription / Conclusion du contrat

Les cours sont annoncés sur la page d'accueil www.obloc.ch ou sur www.obloc.trainingsplus.ch. L'inscription est possible tant qu'il reste des places disponibles. En s'inscrivant, les participants et participantes acceptent les présentes CGV. Une fois l'inscription au cours terminée, une confirmation d'inscription est envoyée par e-mail. Dès qu'un nombre suffisant de participants et participantes s'est inscrit, une confirmation de la tenue du cours est envoyée par e-mail. Cette confirmation est contraignante. Le contrat est ainsi conclu et l'obligation de paiement des frais de cours est établie.

3. Frais de cours / paiement

Les frais de cours sont indiqués dans la description du cours correspondant.

Le prix total du cours doit être payé le premier jour du cours. Les événements peuvent être payés sur facture.

4. Annulation / Cours non suivis

L'annulation de l'inscription au cours est gratuite jusqu'à 2 jours ouvrables (hors samedi, dimanche et jours fériés) avant le début du cours. Si l'annulation intervient plus tard, les frais de cours sont dus dans leur intégralité.

Une manifestation peut être annulée jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de celle-ci. Toutefois, les frais engagés jusqu'à cette date seront facturés (généralement sous forme de frais administratifs forfaitaires). Si l'annulation intervient plus tard, la totalité des frais de la manifestation est due.

Si un cours n'est pas suivi, il n'y a pas de droit à une remise ou à une réduction des frais de cours. Les jours de cours ou les leçons non suivis ne peuvent pas être rattrapés.

5. Responsabilité / Assurance

La participation à un cours de o'bloc AG se fait à vos propres risques. o'bloc AG et les formatrices déclinent expressément toute responsabilité. Il est impératif de respecter les consignes d'utilisation et de sécurité ainsi que les instructions du personnel et des formatrices. L'assurance, en particulier l'assurance accident, est à la charge des participants.

o'bloc AG recommande de souscrire une assurance annulation.

6. Exclusion

Si les participants et participantes ne remplissent pas les conditions requises dans l'annonce du cours ou si leur comportement est jugé inacceptable par le personnel, ils peuvent être exclus du cours sans droit à une indemnisation.